



SECTION
DE LA
MOSELLE



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

Lettre mensuelle d'information N° 4/2022

Bonjour à toutes et à tous,

1°) Les informations locales

*** Le CHSCT du 31/03/2022**

C'est un exercice de plus en plus compliqué : on veut nous faire croire que tout va bien à la DGFIP (et ailleurs). Un registre qui n'est plus utilisé par les agents, des signalements qui ne sont plus faits, par lassitude, par découragement aussi, par peur des représailles quelquefois... Et pourtant, ce sont des moyens d'expression des difficultés, du mal-être, et s'ils ne sont pas utilisés, il n'y a pas d'alerte. Nous le répétons à chaque séance au président du CHS : ce n'est pas parce qu'il n'y a rien dans les registres qu'il ne se passe rien et que tout va bien! Nous le constatons tous les jours!

Le président veut nous faire croire qu'en dispensant des formations pour "accepter le changement" (sic!) et "gérer son temps de travail" à tous les agents, ça va aller mieux... Ou comment faire mieux avaler les réformes, les restructurations, le manque d'effectif, le surcroît de travail etc... par de la persuasion mentale pendant deux jours de formation....

Le compte-rendu et la déclaration liminaire [ICI](#).

*** Le fonds d'amélioration du cadre de vie**

Une dernière réunion informelle a eu lieu le 11 avril dernier.

FO a réaffirmé la volonté de toutes les organisations syndicales d'utiliser ce fonds, et vous renvoie au tract intersyndical [ICI](#).

Nous avons insisté sur l'importance de la dotation individuelle, afin que tous les agents puissent bénéficier de ce fonds, et sur la dotation collective, qui ne peut se faire que sur certains sites.

Certains départements ont fait le choix de ne pas utiliser ce fonds, et de tout renvoyer à Bercy. Même si les raisons sont légitimes (revalorisation du point d'indice et du régime indemnitaire), et même si on peut considérer cette action comme étant "gadget", au vu de ce qu'il se passe sur le terrain, il n'y avait aucune raison de priver la Moselle de cette dotation (128 000 €), qui est le volet 3 des négociations de novembre 2021 pour la reconnaissance professionnelle de l'engagement des personnels de la DGFIP.

Les projets retenus seront votés au CTL du 28 avril prochain : seules les organisations syndicales votent. En cas de vote contre, aucun projet ne sera réalisé. C'est pourquoi nous avons choisi d'y participer, et de faire en sorte que ce fonds soit dépensé dans sa totalité!

Tous les agents ont été invités à s'exprimer, et les propositions ont été toutes étudiées. Certains aménagements proposés seront pris en compte dans le budget participatif, qui est d'environ 40 000 € (1% de la DGF de la DDFIP). Ce sera le cas du site de Thionville notamment, avec un aménagement extérieur (pas d'espace à l'intérieur, ce que nous avons déploré sur un site de plus de 70 agents! NRP quand tu nous tiens! :-). On ne peut pour l'instant pas prévoir non plus d'aménagements sur les sites qui vont être en travaux (Forbach et Sarreguemines).

FO a insisté pour que les projets dépassent l'enveloppe prévue : en effet, les crédits non utilisés par les autres départements seront réattribués. Mais la Direction Générale doit d'abord valider nos projets. Voici ce qui a été retenu :

- 1 KIT qui comprend : un sac de transport en toile, une lunch-box multi compartiments, une gourde isotherme, un câble de recharge USB multiple embouts (Valeur du kit : 56.36 €TTC par agent)

Précision : le sac en toile sera acheté dans une association d'insertion par le travail de personne handicapées

- Une batterie de recharge solaire (Valeur : 30.05 € par agent)

- Aménagements de deux espaces de convivialité avec mobiliers et agencements sur les sites d'Hayange et de Saint-Avold (Valeur totale estimative : 9 488 €)

- Achat de plantes dépolluantes et de jeux de société pour les sites qui en feront la demande (Valeur restante : 18 074 € et éventuel abondement).

*** Le CTL du 23/03/2022**

Un CTL qui s'est déroulé sous tension, avec les collègues du site de Sarreguemines (SIP et SIE) qui venaient d'apprendre que l'antenne perenne qui leur avait été promise depuis bientôt 3 ans, n'était pas si perenne que ça...puisque'elle ne durera que jusqu'en 2026! Après cette date, le DDFIP ne s'engage pas.

D'après lui, dès le début du NRP, le directeur général ne s'était engagé envers les agents que jusqu'en 2026, et tous les discours depuis 2019 y font référence...Étrange, car le seul document où nous avons vu un engagement jusqu'en 2026 était la "charte d'engagement du NRP" signée avec les élus, l'année 2026 étant une année d'élections municipales. Suite à l'étonnement de FO, et sur notre insistance, le Directeur nous a promis de nous transmettre les discours tenus par la DG qui mentionnait cet engagement jusqu'en 2026 : nous sommes toujours dans l'attente...

Toujours est-il que les collègues de Sarreguemines, eux, ne le savaient pas non plus!

Encore des échanges tendus, qui ne reflètent que l'incompréhension entre une direction qui suit à la lettre les orientations de la DG, et les agents qui sont sur le terrain, et qui eux subissent le NRP!

Compte-rendu à lire [ICI](#)

*** Le CDAS du 31/03/2022**

L'action sociale est en danger : nous nous opposons à la régionalisation de l'Action Sociale, et restons attachés à la proximité des acteurs sociaux. FO Finances continuera à dénoncer les dangers de la régionalisation.

Compte-rendu et sorties 2022 [ICI](#)

*** Tirage au sort de la tombola FO DGFIP**

Le tirage au sort de la tombola, initialement prévu le 12 avril dernier, a été reporté à une date qui n'est pas encore fixée (en principe avant fin avril).

Il reste donc encore de l'espoir(premier lot : 5 000 €).

*** Les mouvements de mutation : dates à retenir!**

29/04 : mouvements des contrôleurs

05/05 : mouvements des inspecteurs

09/05 : mouvements des agents administratifs

Nous n'avons, à ce jour, pas encore d'information sur les dates d'ouvertures des mutations locales.

* Info de dernière minute : si vous êtes concernés de près ou de loin par la double réussite au concours externe de contrôleur et d'agent administratif, veuillez prendre connaissance de l'information suivante :

Le résultat du concours de contrôleur externe a été publié jeudi dernier. De nombreux collègues nous sollicitent car ils sont doubles lauréats agent/contrôleur.

La direction nous confirme qu'ils ne feront pas la scolarité d'agent, mais iront directement dans leur direction d'affectation en attendant leur affectation en catégorie B (certainement mi/fin septembre) et leur intégration en scolarité du B.

Comme la publication du mouvement C (12 mai) est très (trop) proche du jour de la rentrée (16 mai), il leur sera accordé 5 jours d'autorisation d'absence pour leur permettre d'intégrer leur département d'affectation le 23 mai.

Pour ceux qui envisageraient, malgré leur acceptation du concours de catégorie C en amont, de ne pas intégrer la DGFIP à ce moment-là et d'attendre le mois d'octobre pour rentrer directement en catégorie B, merci de contacter le bureau national.

Le bureau FO DGFIP Moselle se tient à votre disposition pour toute question relative aux mouvements de mutations, ou tout autre sujet.

Vous pouvez envoyer vos demandes sur la boîte mel :

fo.ddfip57@dgifp.finances.gouv.fr

2°) Les informations générales

Les informations diverses

* **Les élections professionnelles** : les élections professionnelles auront lieu du 4 au 8 décembre prochain. Pour la deuxième fois, le vote sera électronique. Et le moins que l'on

puisse dire, c'est que ce n'est gagné pour personne. Imaginons un peu : à des fins de simplifications et de contraintes imposées par la CNIL (simplification étant un mot qui, du point de vue d'un agent de la DGFIP, fait déjà peur rien qu'en le lisant), voilà comment devrait se dérouler la procédure de vote...

Tout d'abord, il faudra passer par le site de l'ENSAP (celui de nos fiches de payes et du calcul de nos retraites). Un message sera envoyé sur la boîte professionnelle, qui demandera de créer un mot de passe de 12 caractères....Puis, on nous demandera de donner une adresse mel personnelle et un numéro de portable personnel...Puis seulement après, il faudra voter pour 4 scrutins (2 locaux et 2 nationaux)! Autant dire que nous avons raison d'avoir peur de la simplification!

D'ailleurs, déjà 2 élections tests ont eu lieu en avril : le premier test s'est soldé par un échec, une mise à jour intempestive des fichiers ayant été opérée par le prestataire... Le deuxième a aussi été un échec : vacances scolaires et contraintes qui ont découragé les électeurs... A quand un retour à l'urne, comme pour les autres élections? A lire : [**Le crash test des élections**](#)

*** L'augmentation du SMIC et ses conséquences sur la revalorisation de la grille indiciaire à compter du 1er mai 2022**

Le SMIC mensuel brut s'élèvera à 1 645,58 € à compter du 1er mai après une nouvelle hausse de 2,65 % à cette date en raison de l'inflation. Il a déjà été revalorisé en octobre 2021 (+ 2,2 %), en janvier 2022 (+0,9 %) soit + 5,85 % en 7 mois. Le point reste gelé depuis février 2017 après un précédent gel de 2010 à 2016.

Le point d'indice net majoré mensuel valant 4,686025 € , le SMIC représentera alors 351,167 points. Conséquences immédiates : à compter du 1er mai, les 7 premiers échelons (sur 11) du 1er grade d'Agent (AA ou AT) auront des indices inférieurs au SMIC, comme les 3 premiers du 2e grade d'Agent (AAP2 ou AAT2), comme les 2 premiers échelons du premier grade de B (C2 ou TG) et comme l'indice des inspecteur stagiaires.

Le Gouvernement a deux possibilités à la date du 1er mai :

1°/ Ne rien faire et tous les collègues dont l'indice de rémunération est inférieur au SMIC bénéficieront automatiquement d'une indemnité différentielle pour atteindre le niveau du SMIC.

2°/ Relever le minimum de rémunération à un indice supérieur à 351,17 points.

Le relèvement général de la valeur du point nécessite le vote d'une loi de finances rectificative. La session du Parlement étant suspendue en principe jusqu'aux élections législatives de juin, cette possibilité n'est pas ouverte actuellement.

PRÉCISION : Par décret 2022-586 du 20 avril figurant au Journal Officiel du 21 avril, le minimum de traitement est fixé, à compter du 1er mai 2022, à l'indice majoré 352 soit 3,90 euros au dessus du SMIC.

*** Vers la fin programmée des SIE...**

Les installations d'antennes SIE découlant du volet NRP dit "relocalisations" préfigurent la fin des SIE de proximité en siphonnant leurs missions. Il s'agit, encore et toujours, de regrouper des missions sur des plates-formes à compétence extra-départementales aboutissant à une forme d'industrialisation des tâches. Le détail [ICI](#)

A lire aussi sur le site FO DGFIP 57 :

* Appel des listes complémentaires des concours C, B et A : pourquoi pas les internes?
[ICI](#)

* Le guide spécial impôts 2022 accessible à tous! [FO IMPOTS 2022](#)

* Le congrès national FO DGFIP : compte-rendu et photos [ICI](#)

* Le CHSCT Ministériel du 14/04/2022 : [ICI](#)

* Le CNAS (Comité National de l'Action Sociale) du 31/03/2022

A retenir : le protocole relatif à accompagnement individualisé des agents par le réseau territorial de l'Action Sociale dans le cadre de la réforme de la DGFIP (NRP) , avec effet rétroactif au 1/01/2021 (éligibilité des agents à l'aide à l'installation dans le cadre d'une restructuration et aides et prêts). A lire [ICI](#)

* Comité Technique de Réseau du 14/04/2022 : [ICI](#)

Et retrouvez toutes les informations et comptes-rendus sur le site <https://www.fo-dgfip-sd.fr/057/> ainsi que sur le site national <https://www.fo-dgfip.fr/>

Adhérez à FO, syndicat libre et indépendant, pour défendre vos droits!

Pour connaître les modalités d'adhésion, merci de contacter la section par mel .